

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Du 2 octobre 2021 à 15 heures

Le 2 octobre 2021 à 15 heures, les Présidents des clubs des groupements sportifs affiliés à la ligue ont tenu, en visioconférence, l'Assemblée Générale, sur convocation du Président conformément à l'article 10 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence des membres connectés à la visioconférence. Le total des groupements sportifs affiliés est de 32, représentant 66 voix.

Art 11.5. Le quorum requis est de 16 affiliés représentant 33 voix.

Le total des membres présents ou représentés en visioconférence est de 22 représentant 49 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à 15h15.

ORDRE DU JOUR

- 1 Rapport moral du Président
- 2 Rapport d'activité des commissions.
 - Section carambole** : Christian PEREZ
 - Section billard américain** : Rolland GROS
 - Section black-ball** : Fabienne SIMIAN
 - Commission formation** : Philippe ALVAREZ
 - Commission arbitrage** : Fabrice LEMESLE
 - Commission communication** : Philippe ALVAREZ
 - Chargé des relations avec les élus et les institutions** : sans activité
 - Commission de discipline** : sans activité
- 3 Rapport d'activité ETR : Denis BRAYER
- 4 Rapport financier
- 5 Quitus
- 6 Nomination de deux vérificateurs aux comptes
- 7 Budgets prévisionnels 2021-2022 et 2022-2023
- 8 Formalités
- 9 Questions diverses

Le Président précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 2 septembre 2021. L'ensemble des documents sont également à la disposition des délégués sur le site de la ligue.

Conformément à l'article 11 des statuts, la séance est présidée par le Président de la Ligue. Le secrétariat de séance est assuré par le secrétaire de la ligue.

Introduction du Président :

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

POINT 1 Rapport moral du Président

Le Président donne lecture du rapport moral qui n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 2 Rapport d'activité des commissions

Les rapports ont été mis en ligne, avant l'AG, sur le site LMB. Chaque responsable de commission en présente un résumé en séance.

Commentaires :

Il serait commode de compléter la fiche club en indiquant la ville.

Les clubs organisateurs de compétitions demandent à pouvoir disposer du téléphone et du mail des joueurs inscrits à un tournoi. Des solutions existent, elles doivent être compatibles avec la protection des données et être tenues à jour. Sujet à développer.

La suppression du double ko est liée aux difficultés de la saisie sur le nouveau site. Les clubs ont été consultés et la majorité de ceux qui se sont exprimés fait le choix des compétitions en poules. L'équipe de développement du site de saisie a pris en compte notre demande de pouvoir continuer à offrir le choix des poules ou double ko. Lorsqu'une solution sera trouvée nous reviendrons vers vous.

D'une façon plus générale le site ne permet pas une communication aisée. L'outil n'est pas adapté. Une refonte est coûteuse en temps et en argent. Une réflexion est également en cours au niveau fédéral. Le sujet mérite du temps et de l'argent, cela reste un axe de travail.

Les rapports sont soumis individuellement au vote

	Carambole	Américain	Black-Ball	Formation	Arbitrage	Communication	Relations*	Discipline*
Pour	47	47	47	49	49	49	X	X
Contre	0	0	0	0	0	0	X	X
Abstention	2 Club de Salon	0	0	0	0	0	X	X
Non exprimé		2 Club de Sausset	2 Club de Sausset					

*Pas d'activité

Tous les rapports sont adoptés.

POINT 3 Rapport d'activité ETR

Le rapport n'appelle pas de commentaire. Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 4 Rapport financier

Discussion :

Il existe un écart de trésorerie de 651.22 € entre les relevés bancaires et la comptabilité système.

Comment l'expliquer ?

La reprise de comptabilité s'est faite en cours d'exercice et nous n'avons pas pu exploiter les comptes historiques. Le compte d'exploitation présenté est le reflet des écritures bancaires.

Bien qu'il n'y ait pas de vérificateur élu, Alain Briand, Yves Gourseaud et Philippe Coste, qui ont eu accès aux comptes, confirment leur sincérité.

Alain Briand se propose, sous réserve de pouvoir éditer les reports à nouveau, de revoir l'équilibrage des écritures. Pour la suite, il a identifié un logiciel qu'il conviendra de tester.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 5 Quitus

L'assemblée donne quitus au Président et à son équipe pour la gestion de l'exercice.

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 6 Nomination de deux vérificateurs aux comptes

Se présentent :

Alain Briand

Yves Gourseaud

Vote pour : 49

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Vote contre : 0

Abstention : 0

Abstention : 0

Les vérificateurs sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 7 Budgets prévisionnels 2021-2022 et 2022-2023

Après présentation par le trésorier, les budgets sont mis aux voix :

Budget 2021-2022

Vote pour : 47

Vote contre : 0

Abstention : 2 (club de Sausset)

Budget 2022-2023

Vote pour : 47

Vote contre : 0

Abstention : 2 (club de Sausset)

Cette résolution est adoptée.

POINT 8 Pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 9 QUESTIONS DIVERSES

- Le BC Phocéen a participé à l'opération Vital à l'initiative du CD 13. Les frais de transport sont à discuter avec le CD. Il serait également intéressé par l'aide à projet que pourrait apporter la ligue.
- Sisteron souhaite bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un BT700. Les clubs concernés sont invités à formaliser leurs demandes auprès de la LMB. Une mutualisation d'un billard se heurte à quelques difficultés telles que transport, disponibilité, stockage...etc.
- Des initiatives et animations autour du billard ont eu lieu sans que nous en ayons le retour pour un partage d'expérience. Ceci nous ramène à une question plus globale concernant les difficultés liés au site LMB qui ne facilitent pas les échanges.

Personne ne demandant plus la parole, le président remercie les participants.

La séance est levée à 17 heures 45.



Le Président

Luc AMOUROUX



Le Secrétaire

Roger NATELLA